



LA COMMISSION DE JUSTICE RESTAURATIVE

PROTOCOLE À DESTINATION DE LA VICTIME

Ces documents sont donnés aux familles au moment de la décision de mise en place du temps de justice afin qu'ils puissent se préparer sereinement et éviter des tensions inutiles.

Objectifs :

- Trouver une solution à un conflit qui puisse pacifier durablement les relations entre les protagonistes. Cela nécessite :
- De prendre en compte les besoins de la victime.
- D'encourager l'auteur à prendre ses responsabilités.
- De confronter auteur et victime pour faire émerger un sentiment d'empathie.

Composition :

- Votre enfant et vous-même.
- L'auteur ou les auteurs avec un responsable.
- Des membres volontaires (personnels de l'établissement, représentants des parents d'élèves, principal...).

Préparation de la salle :

On installe en cercle autant de chaises que nécessaire. Chacun peut s'installer où il veut.

LA COMMISSION DE JUSTICE RESTAURATIVE

Les principes sur lesquels sont fondées les discussions.

- Libre participation (l'élève n'est pas obligé de répondre aux questions qui lui sont posées).
- Écoute (la non-écoute est la première violence vécue).
- Non jugement - Respect des opinions des autres - Pas de moquerie.
- Respect des différences.
- Secret des débats : ce qui est dit, ne pourra pas être utilisé ensuite pour sanctionner.

Déroulement :

1. Chaque membre de la commission se présente.
2. Le chef d'établissement expose les faits.
3. Puis votre enfant (ou vous-même) raconte sa version.
4. il exprime ensuite les émotions qu'il a ressenties et formule une demande de réparation.
5. Enfin, tous les participants pourront poser des questions.
6. La réunion dure entre 30 et 45 minutes.
7. A la fin de la réunion, un temps de délibération permet au groupe de décider de la réparation.
8. Vous serez informé de la décision de la commission dès la fin de la réunion.